



## COMPTE RENDU DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

26 JUIN 2018

La CAP s'est déroulée à PARIS le **26 juin 2018** sous la présidence de Madame PERRAIS, Adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires au SG/DRH.

### L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation de PV
- 2 – Mobilité (cycle 2018-9)
- 3 – Intégrations
- 3 - Détachements
- 3 – Titularisation
- 5 – Questions diverses

### DÉCLARATION PRÉALABLE DE L'UNSA :

#### Commentaire :

Après avoir saisi Monsieur Jacques CLEMENT, Directeur des ressources humaines du Ministère de la Transition écologique solidaire par courrier du 15 juin 2018, l'UNSA n'a pas manqué de rappeler sa vive opposition à un avancement à **deux vitesses pour les AAP2** qui distinguerait les adjoints administratifs (ex adjoints administratifs de 1ère classe) reclassés AAP2 au titre du protocole Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) des "anciens" AAP2, déjà promus à ce grade.

En effet des organisations syndicales **non signataires** du PPCR ont souhaité durcir les règles de gestion en proposant que les adjoints administratifs **reclassés** AAP 2 via le PPCR soient bloqués un certain nombre d'années (il a été évoqué de 4 à 10 ans !) dans ce grade avant de remplir à nouveau les règles de gestion pour pouvoir être proposés AAP1.

L'UNSA considère que cette distinction entre adjoints administratifs d'un même grade est contraire aux principes de la charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique qui pose le principe **qu'aucune discrimination directe ou indirecte ne doit être faite pour quelques motifs que ce soit en matière de promotion interne.**

Nos collègues reclassés AAP2 au titre du PPCR n'ont pas bénéficié d'une "promotion" indûe. A ce titre l'UNSA rappelle que le PPCR profite à **tous** les adjoints administratifs quels que soient leurs

grades, par une revalorisation des grilles indiciaires (établies désormais sur 3 grades), un échange prime/points d'indice.

Ne remettons pas en cause des avancées pour les agents !

## **MOBILITES :**

L'UNSA a regretté une fois de plus que les PM 104 accompagnées des pièces annexes ne soient pas mis à la disposition des représentants du personnel. On se pose même la question de savoir si les agents ayant déposé une demande de mobilité sont destinataires de l'avis tant du service de départ que d'accueil.

## **PROMOTION et REGLES DE GESTION ANNUELLES :**

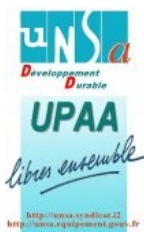
Alors que l'Administration nous avait annoncé que des règles de gestion seraient discutées lors de la CAP du 23 mai dernier, l'UNSA a tenu à rappeler sa position sur le sujet à savoir :

- son opposition à la mise en oeuvre de règles de gestion qui ne respecteraient pas cette charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique
- d'ouvrir la réflexion sur les règles de gestion avant la publication en amont de la publication des notes de gestion annuelles, car on ne change pas les règles en milieu d'année. L'UNSA a demandé que cette réflexion ne soit pas menée sur un "coin de table en CAP".

Concernant la mise en place pour les Adjointes Administratives d'un Tableau des Retraitables au Grade Supérieur (TRGS), l'UNSA a fait savoir qu'elle participerait à la réflexion mais que ce sujet trop important et sensible se devait d'être abordé lors d'une réunion hors CAP.

Comme pour le corps des SA, l'UNSA s'attachera à ce que ce tableau de promotion s'il venait à être mis en place le soit hors-quota afin de ne pas impacter à la baisse le nombre de promotions par le Tableau Avancement Classique (TAC), que les ratios (taux promus/promouvables) soient revus à la hausse.

\*\*\*\*\*



## **Vos élu(e)s en CAP NATIONALE**

- David THOMAS            DDT 36
- Valérie LE CLOAREC    DDT 89



Site de l'UNSA UPAA : <http://unsa-upaa.syndicat.min-e2.fr/>

Coordonnées de l'Union Professionnelle des Adjointes Administratives :  
[unsa-upaa-national.dreal-grand-est@i-carre.net](mailto:unsa-upaa-national.dreal-grand-est@i-carre.net)

Bulletin d'adhésion 2018 : [cliquez ici](#)

Première adhésion : **30 euros**

Renouvellement : **50 euros**